

**RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES
MINISTRES AFRICAINS CHARGÉS DE L'ENREGISTREMENT
DES FAITS D'ÉTAT CIVIL**

**Durban, International Convention Centre
Durban, Afrique du Sud**

3-5 Septembre 2012



Nations Unies



Banque africaine de développement



Commission de l'Union africaine



Afrique du Sud

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



A. Introduction

1. Une réunion d'experts s'est tenue du 3 au 5 Septembre 2012 au Centre International des Conventions de Durban en Afrique du Sud pour préparer la seconde Conférence des Ministres Africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil qui se tiendra dans la même enceinte du 6 au 7 Septembre 2012. Les deux réunions, celle du groupe d'experts et celle des ministres, ont été organisées par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD), avec la collaboration du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, le FNUAP, l'UNICEF, le UNHCR et l'OMS et le Réseau de Métrologie Sanitaire (HMN en anglais), sur le thème, *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil*. Cette seconde Conférence est organisée conformément aux résolutions de la première réunion ministérielle en la matière, qui avait recommandé que ladite Conférence soit institutionnalisée et devienne un forum régulier organisé tous les deux ans.

B. Participation

2. La réunion a rassemblé plus de 230 participants venus des Etats Membres y compris les autorités nationales chargées de l'enregistrement des faits d'état civil, les instituts et bureaux nationaux des statistiques, les experts nationaux en charge de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales, les représentants du Groupe Principal pour l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (CRVS en anglais), à savoir la CEA, la CUA, la BAD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNHCR, l'OMS et le HMN, et le Secrétariat du Symposium Africain pour le Développement de la Statistique; les représentants des organisations régionales et internationales; les organisations sous-régionales et non gouvernementales, le secteur privé, les centres de formations statistiques et un groupe des jeunes statisticiens africains.

C. Ouverture de la session

3. Une allocution de bienvenu a été prononcée par le Directeur Général du Ministère de l'Intérieur de la République d'Afrique du Sud en sa qualité d'hôte de la réunion. Des discours d'ouverture ont été prononcés par les représentants de la CEA, de la CUA, et du Groupe de la BAD. En outre, une allocution d'ouverture a été prononcée par le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence Mme Fatima Chohan. La réunion a été officiellement ouverte par le Gouverneur de la province sud africaine du Kwazulu Natal, Son Excellence Zweli Mkhize.
4. Une minute de silence a été observée au cours de la cérémonie d'ouverture en mémoire au Premier Ministre Ethiopien, feu Ato Meles ZENAWI, décédé récemment.

5. La conférence a été organisée en 5 sessions plénières et 3 sessions en sous-groupes qui se sont penchées sur les points majeurs suivants: rôle des systèmes CRVS dans l'agenda de développement africain; propositions pour opérationnaliser les initiatives régionales pour les systèmes CRVS – le Programme pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil en Afrique (APAI-CRVS en anglais); le rapport sur les progrès des interventions des organisations régionales et des agences de Nations Unies en Afrique sur les systèmes CRVS; et les exposés de certains Etats Membres sur leur situation en matière de systèmes CRVS dans quelques domaines choisis. Des présentations suivies de discussions ont été faites dans les domaines suivants : systèmes CVRS et intégration africaine; le droits des enfants et des femmes; les problèmes et défis relatifs aux réfugiés; services et gestion de la santé publique ; suivi des indicateurs de développement; stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, APAI-CRVS; rapport sur le progrès des initiatives régionales en matière de systèmes CRVS; systèmes CRVS et le secteur de la santé; les systèmes CVRS et l'identification nationale; les systèmes CRVS et l'application des technologies de l'information; le suivi des opérations des systèmes CRVS; prestations de services en matière de systèmes CRVS; systèmes CRVS dans le contexte post-conflit; enregistrement des décès; attribution et certification des causes de décès et compilation des statistiques des décès dans le cadre de l'APAI-CVRS; points d'actions stratégiques pour l'amélioration des infrastructures humaines et institutionnelles des systèmes CRVS; rôle stratégique du secteur des statistiques dans la promotion de la mise en œuvre de l'APAI-CVRS; perspective des jeunes statisticiens sur les systèmes CRVS ; expérience de la Banque Interaméricaine sur les systèmes CRVS; rôle du secteur privé dans l'amélioration des systèmes CRVS en Afrique; perspective des partenaires financiers.

D. Préambule

6. Nous, représentants des autorités en charge de l'état civil ainsi que de celles des bureaux nationaux des statistiques des Etats Africains et autres partenaires au développement réunis à Durban en Afrique du Sud du 3 au 5 Septembre 2012 en réunion préparatoire des experts de la seconde conférence des Ministres Africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, sous le thème « *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil* »
7. Apprécions l'hospitalité du Gouvernement et du peuple de la République d'Afrique du Sud pour avoir bien voulu d'accepter d'accueillir cette conférence.
8. Acceptons avec satisfaction la décision de la sixième session du Symposium Africain sur le Développement de la Statistique donnant la priorité aux systèmes CRVS comme thématique centrale du Symposium pour les 5 prochaines années à de partir 2011;

9. Notons avec appréciation la participation active des jeunes statisticiens africains du programme Isibalo au cours des travaux de la réunion du groupe d'experts.
10. Notons également avec satisfaction la participation et la contribution des organisations non gouvernementales, y compris le rôle du secteur privé dans le développement futur des systèmes relatifs au CRVS en Afrique.
11. Prenons note de la décision No Assembly/AU/DEC.424 du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine avalisant les recommandations de la première conférence des Ministres Africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil sur l'institutionnalisation de cette réunion biennale dans le cadre des comités techniques spécialisés de l'Union Africaine.
12. Prenons note de l'engagement et des efforts des Ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil qui continuent de donner la priorité à la mobilisation du continent Africain tout entier dans l'amélioration des systèmes CRVS.
13. Reconnaissons le rôle crucial des systèmes CRVS dans la promotion et la mise en œuvre de l'agenda africain sur l'intégration et sa contribution aux priorités du NEPAD, à travers :
 - a. le rôle central que joue les systèmes CRVS en matière de gouvernance et de développement économique
 - b. le rôle des systèmes CRVS dans l'amélioration de l'accès aux services de base à tous les niveaux, y compris dans les réunions relatives aux OMDs
 - c. leur rôle stratégique dans l'usage et l'application des technologies
 - d. l'apport stratégique par rapport aux lois sur la vie privé et le respect de la dignité des citoyens
 - e. La façon persistante avec laquelle les systèmes CRVS impacte les individus dans leur vie sociale, politique et économique quotidienne
14. Reconnaissons les progrès réalisés par les Etats Membres depuis la première conférence des Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'états civil tenue en août 2010 sur l'amélioration des systèmes statistiques et d'enregistrement des faits d'état civil, y compris la contribution des organisations régionales africaines; des différentes organisations du système des Nation Unies et autres partenaires au développement, et prenons note des défis continuels auxquels font face les pays Africains dans ce domaine;
15. Apprécions les efforts continuels du secrétariat CRVS hébergé par la CEA dans la coordination des interventions régionales et internationales, à travers la création de plateformes régionales telles que le Groupe Principal sur le CRVS et les forums d'acteurs.
16. Sommes conscients des défis auxquels les autorités en charge des systèmes CRVS et celles des bureaux nationaux des statistiques continuent de faire face dans le développement des systèmes CRVS.

17. Sommes également conscients du manque d'enregistrements appropriés et d'évidences des événements vitaux pour identifier le statut civil des individus dans la majorité des pays africains, ce qui est un obstacle dans l'application et le suivi de la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux sur les droits de l'homme, notamment les enfants, les femmes et les autres groupes de populations vulnérables y compris les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées au sein de leurs propres territoires.
18. Notons avec inquiétude que les conclusions de l'étude de l'évaluation régionale révèlent une grande disparité parmi les pays dans le développement des systèmes CRVS en Afrique, avec presque tous les pays n'ayant pas publiés les statistiques vitales compte tenu de la nature incomplète du système d'enregistrement des faits d'état civil.
19. Rappelons les déclarations de la première conférence ministérielle sur les mesures d'amélioration des systèmes CRVS en Afrique et le besoin de poursuivre les efforts de mise en œuvre.

E. Conclusions et Recommandations

20. La réunion du groupe d'experts a proposé plusieurs recommandations pour la promotion de l'agenda des systèmes CRVS en Afrique pour considération par la seconde Conférence des Ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil. Les principales conclusions et recommandations sont présentées ci-dessous.

E.1 Mise en œuvre du Programme pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil en Afrique (APAI-CRVS)

La réunion a adopté la proposition relative au programme APAI-CRVS et demandé que les Ministres la considère pour approbation.

Les Pays Africains devraient :

21. Soutenir la mise en œuvre du programme APAI-CRVS ainsi que le plan à moyen terme y relatif ; et assurer sa cohérence avec le SHaSa et la Charte Africaine sur la Statistique.
22. Soutenir la création d'un Groupe d'experts en matière de systèmes CRVS au niveau régional pour la mise en œuvre de l'APAI-CRVS à travers le Continent.
23. S'assurer que les ressources adéquates, venant en premier des gouvernements sont allouées dans le but d'atteindre les objectifs des programmes relatifs aux systèmes CRVS sur le Continent.

E.2. Renforcement des capacités et assistance technique

24. Les Gouvernements assistés par la CEA, la CUA et la BAD doivent établir un programme pour le renforcement des capacités des officiels travaillant sur les systèmes CRVS afin d'assurer la création d'une technicité nécessaire à l'amélioration des systèmes CRVS.
25. La CUA, la BAD et les agences des Nations Unies doivent fournir les ressources nécessaires pour appuyer le programme de travail en matière de renforcement des capacités de l'Association des Jeunes Statisticiens Africains de l'Isibalo.
26. Les structures responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux des statistiques doivent s'engager à impliquer les jeunes statisticiens africains dans la recherche et les activités relatives aux systèmes CRVS et dans les évaluations pays qui doivent être menées dans les Etats Membres.

La Commission de l'Union Africaine devrait :

27. Incorporer la formation des agents d'état civil des pays africains comme composante clé des programmes de formation des statisticiens africains.
28. Inclure l'enregistrement des faits d'état civil dans les priorités régionales et fournir un appui aux pays sortant des conflits pour revitaliser leurs systèmes CRVS.
29. Etablir une charte rendant obligatoire l'enregistrer de tous les faits d'Etat Civil pour les pays africains.

La CEA, la BAD et les autres partenaires régionaux et internationaux au développement devraient:

30. Élaborer un guide régional opérationnel basé sur les normes internationales en matière d'état civil et de statistiques vitales qui devrait être régulièrement mis à jour afin de refléter l'évolution de l'enregistrement des faits d'état civil et les besoins des statistiques vitales des pays Africains.
31. Faciliter la coopération Sud-Sud en matière d'opportunités de formation entre les pays africains.
32. Créer un forum pour les acteurs africains de l'état civil dans le cadre du programme régional APAI-CRVS.
33. Maintenir et diffuser un guide de bonnes pratiques et d'expériences replicables dans le domaine des CRVS et de ses interrelations avec les différents secteurs.

34. Élaborer et diffuser des normes techniques et des politiques qui devraient être mises en œuvre par les gouvernements africains.
35. Des groupes de travail sur les CRVS devraient être établis ou renforcés là où ils existent déjà avec l'implication des différentes parties prenantes (agences gouvernementales, partenaires du Système des Nations Unies, société civile et communautés locales) dans le but de soutenir les initiatives nationales en matière de CRVS.
36. Et la BAD en particulier, soutenir les pays par des solutions innovantes (technologie de l'information) pour connecter le système d'enregistrements d'Etat civil au data portal offert aux pays.

E.3. Renforcement de la planification, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation des CRVS

Les Pays Africains devraient :

37. Avec l'assistance du Secrétariat de l'APAI-CRVS et des partenaires, conduire les évaluations nationales exhaustives des systèmes CRVS pour permettre une compréhension d'ensemble et une amélioration des systèmes nationaux de CRVS en Afrique. Les évaluations devront identifier les différentes étapes de développement des systèmes CRVS de chaque pays, les goulots d'étranglement et les défis auxquels devront faire face les pays, de même que la forme d'assistance requise par chaque pays pour arriver à une couverture complète des enregistrements des faits d'état civil.
38. Formuler des plans d'actions nationaux avec un chronogramme bien défini pour l'amélioration des systèmes CRVS. Ces plans d'actions doivent être inclus dans les plans nationaux de développement afin d'être pris en compte dans les budgets des Etats Membres.
39. Allouer des ressources adéquates dans le cadre du budget annuel courant afin d'assurer la crédibilité et la durabilité de leurs systèmes CRVS.
40. Renforcer la participation des parties prenantes à la conférence des ministres, en particulier celle des ministères concernés en fonction du thème choisi.
41. S'assurer qu'il y ait un bon cadre de suivi et d'évaluation incluant un rapport régulier sur les progrès accomplis comme partie intégrante du système CRVS pour assurer la continuité et l'exhaustivité de l'enregistrement.
42. Porter une attention particulière sur l'enregistrement des naissances et des décès et des causes de décès en vue du suivi des indicateurs de développement y compris les indicateurs OMD.
43. Renforcer l'infrastructure humaine et institutionnelle des systèmes CRVS.

Les partenaires régionaux et internationaux au développement devraient :

44. Assister les pays dans la mise en œuvre des plans d'actions sur les systèmes CRVS budgétisés et avec un chronogramme bien défini.
45. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement, soutenir les plans d'actions nationaux dans le domaine des CRVS en s'alignant sur les systèmes et procédures nationaux.
46. Coordonner leur soutien aux pays africains afin de réduire les coûts administratifs et financiers imposés aux pays.

E.4. La réforme du cadre légal et l'amélioration des systèmes CRVS

Les Pays Africains devraient:

47. Promulguer des lois sur l'état civil (si nécessaire) ou actualiser les lois existantes dans le cas où elles le nécessitent, afin d'assurer la continuité, la permanence, l'universalité et la couverture de la collecte, de la gestion et du reporting des systèmes CRVS. Cette législation doit tenir compte des spécificités nationales et assurer l'implication de toutes les parties prenantes en se fondant sur les normes principes et internationaux et régionaux.
48. Promulguer des lois sur la protection et confidentialité des données en vue d'une protection et d'un contrôle inhérent à la conservation, l'accès et au traitement des données individuelles et nationales.
49. Mettre à profit les avancées récentes en matière de technologie de l'information pour améliorer ou simplifier l'application des lois et règlements sur l'état civil. La modernisation des systèmes CRVS devrait à terme inclure l'usage de l'enregistrement biométrique pour une meilleure identification des personnes et pour améliorer la qualité des informations collectées par le biais des systèmes CRVS.
50. Promulguer de nouvelles lois sur les signatures électroniques afin de faciliter la 'signature en ligne' des documents et l'authentification des transactions et enregistrements électroniques relatifs au système CRVS.
51. Etablir une convention de protection des installations d'état civil contre les destructions pouvant être causées par des actes de guerre et/ou les catastrophes naturelles.

E.5. Établissement de mécanismes efficaces de coordination

La réunion a souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents ministères impliqués dans la gestion des fonctions de l'état civil.

Les Pays Africains devraient:

52. Etablir ou, là où ils existent déjà, renforcer les mécanismes de coordination des différentes fonctions de l'état civil au niveau national et local pour la collecte à temps, l'analyse et la

diffusion des données pertinentes CRVS afin de parvenir à un mécanisme efficient d'enregistrement pour la planification, le contrôle et la prise de décisions.

53. S'assurez que le ministère en charge de l'enregistrement des faits d'état civil prenne l'initiative dans la gestion des activités CRVS dans chaque pays, et travaille en étroite collaboration avec les autres ministères concernés.
54. Institutionnaliser à travers des dispositions légales, les liens entre les autorités en charge de l'état civil et les Bureaux Nationaux de Statistique (BNS), les ministères de la santé, de l'éducation et les autres ministères concernés, et veiller à ce que les cadres juridiques et réglementaires précisent les modalités de coordination entre l'état civil et les BNS de même que leur rôles et responsabilités respectifs.

E.6. Améliorer la prestation des services et l'accès

Les Pays Africains devraient:

55. Continuer dans leurs efforts pour mettre en place des systèmes d'état civil pour enregistrer tous les événements vitaux qui se produisent sur leur territoire sans distinction de nationalité ou de statut légal et que les certificats et documents appropriés sont délivrés gratuitement.
56. S'assurer que l'accès aux services d'enregistrement qui y compris l'enregistrement lui-même, soit effectif pour l'ensemble de la population en minimisant le plus possible le coût de l'accès, y compris les coûts directs et indirects et faire en sorte que ce coût ne varie pas de façon significative au sein et entre les zones géographiques.
57. Décentraliser l'état civil à travers la création de bureaux et services de CRVS dans les districts, cantons, villages, camps de réfugiés et autres groupes spéciaux de population, de façon à assurer une couverture complète de la population et de permettre aux populations rurales et marginalisées d'accéder aux systèmes d'état civil, y compris à travers la mise en place d'équipes mobiles d'enregistrement.
58. Utiliser les structures locales qui existent telles que les autorités traditionnelles, les écoles et les organisations confessionnelles pour améliorer la prestation des services aux populations vivant dans les zones difficiles d'accès.
59. Les adresses résidentielles sont au centre de tout bon système de CRVS. Par conséquent, les pays sont encouragés à tirer avantage des systèmes d'information géographiques et de géo-localisation et à introduire des adresses physiques uniques de résidence.

E.7. Répondre aux besoins des groupes de population marginalisés

Les pays Africains devraient:

60. Promouvoir l'enregistrement des enfants les plus vulnérables tels que les enfants de la rue, les enfants à risque et les enfants placés dans des institutions à qui un acte de naissance aurait assuré la protection voulue.
61. Promulguer, mettre à jour et/ou mettre en œuvre les lois et politiques portant sur l'enregistrement des événements vitaux afin d'assurer l'enregistrement à temps et obligatoire pour tous les enfants réfugiés incluant les rapatriés et les déplacés internes sur le territoire national.
62. Inclure la nationalité d'origine dans l'enregistrement des événements vitaux des réfugiés.

E.8. Promouvoir la sensibilisation et le plaidoyer

Les Pays Africains devraient:

63. Continuer à renforcer les campagnes de sensibilisation sur les systèmes CRVS au niveau national et local utilisant toutes les formes de media, incluant l'usage et les systèmes d'éducation et de santé dans les milieux ruraux, et dans toutes les langues locales du pays.
64. Sensibiliser les parlementaires, les autorités judiciaires et exécutives sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et, là où il s'avère nécessaire, établir une commission parlementaire sur les CRVS en vue d'un suivi des activités d'enregistrement des faits d'état civil et d'une dotation budgétaire adéquate.

E.9. Enregistrement des décès, Identification et Certification des causes de décès et Compilation des statistiques sur les décès dans le cadre du programme APAI-CRVS

Les pays Africains devraient:

65. Inclure les causes de décès dans le cadre législatif portant sur l'enregistrement des décès;
66. Inclure l'enregistrement des décès et des causes de décès dans le système d'information sanitaire;
67. Entreprendre des activités de renforcement des capacités à travers des formations et ateliers sur l'enregistrement des décès et des causes de décès à l'attention des responsables gouvernementaux et des professionnels de la santé;
68. Intensifier la sensibilisation des populations pour réduire les stigmatisations notamment en cas de décès causés par le VIH/SIDA, afin que tous les décès puissent être enregistrés

69. Développer un système efficace pour l'enregistrement des décès dans les pays touchés par la guerre;
70. Demander au Secrétariat de APAI-CRVS d'établir une plateforme régionale de connaissance qui répondra aux besoins en études et recherches

E10. Les opportunités de développement économique issues des CRVS

Les pays Africains et les organisations régionales et internationales devraient:

71. Explorer les opportunités de recherches et d'innovations offertes par le système d'enregistrement des faits d'état civil dans le cadre du programme africain sur le développement
72. Rechercher des opportunités de développement économique et d'investissement offertes par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans le cadre du programme d'infrastructure du NEPAD en vue d'une accélération du développement économique de l'Afrique.
73. Aussi explorer les possibilités immenses que les systèmes CRVS offrent pour la réalisation de l'intégration politique, économique et socioculturelle.

F. Clôture de la réunion

74. La République d'Afrique du Sud, en sa qualité de pays hôte et de Président de la réunion des experts, a remercié tous les vice-présidents - la Côte d'Ivoire, le Kenya et l'Egypte - pour avoir présidé des sessions. Elle a également remercié les délégués pour leur participation active aux débats. Elle a en particulier souligné que l'Afrique peut se mobiliser et résoudre ses propres problèmes. Elle a également mentionné que les recommandations formulées démontrent que les experts ont mis à profit la volonté politique exprimée par leur pays respectifs.
75. Le Président a finalement souligné que les recommandations qui seront présentées aux Ministres sont concrètes et contribueront à atteindre les buts et objectifs du programme régional APAI-CRVS. Il a remercié l'ensemble des délégués et a déclaré close, la réunion du groupe des experts